

"Protéger les employées enceintes et donner de meilleurs congés maternité et paternité" disent les Euro députés S&D

20/05/2015

Aujourd'hui le Parlement européen a appelé la Commission européenne à présenter une nouvelle proposition législative afin de débloquent les discussions sur la directive congés maternité et de commencer les négociations sous la présidence du Luxembourg.

Cet appel a été lancé à l'initiative de deux eurodéputées S&D, Marie Arena rapporteuse au Parlement européen et Iratxe García Pérez, présidente de la commission des Droits de la femme et égalité des genres.

Après le vote d'aujourd'hui, Marie Arena a déclaré:

"Le Parlement européen a envoyé un message clair: La Commission doit présenter un nouveau texte législatif sur les congés maternité si elle décide de retirer la proposition actuellement sur la table. Nous demandons à la Commission de ne pas laisser tomber les femmes enceintes. Il y a beaucoup de raisons de les soutenir. De nombreuses jeunes femmes mettent de côté leur projet d'avoir des enfants, alors que la population européenne vieillit.

Nous voulons un meilleur congé maternité. Nous voulons protéger la santé et la sécurité des femmes enceintes au travail. Nous voulons les protéger après qu'elles aient accouché car elles sont très souvent victimes de discrimination et de renvoi. Nous voulons que les femmes enceintes reçoivent une protection complète durant leur congé maternité car nombre d'entre elles sont exposées au risque de pauvreté.

De manière à améliorer la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et réduire l'écart entre les genres, nous appelons également la Commission à présenter une proposition législative indépendante établissant un congé paternité payé. Les pères doivent également avoir le droit à un équilibre de vie entre leur travail et leur famille".

Iratxe García Pérez a ajouté:

"La Commission a déjà annoncé en décembre dernier qu'elle abandonnerait la proposition après une période de six mois dans le cas où aucun progrès substantiel n'est fait au Conseil des Ministres. Nous déplorons fortement l'attitude du Conseil et nous pressons les états membres de reprendre les négociations".

Note aux éditeurs:

En 2008, la Commission européenne a proposé d'augmenter les congés maternité volontaires de 14 à 18 semaines minimum, dont six devraient être pris immédiatement après la naissance. Elle a aussi recommandé que les Etats membres paient leur salaire complet aux femmes durant leurs congés.

En 2010 le Parlement européen a proposé 20 semaines de congé maternité avec paiement du salaire complet dont 6 semaines obligatoires après l'accouchement. Depuis le Conseil des Ministres n'est jamais entré en négociation avec le Parlement Européen pas plus qu'il ne lui a transmis ses propositions.